

RAPPEL DES RÈGLES SANITAIRES À RESPECTER

Moniteurs, animateurs et accompagnateurs de camps de jour

En tout temps et en tout lieu

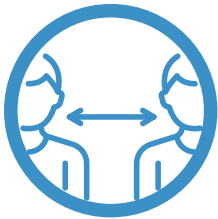


Lave-toi fréquemment les mains avec de l'eau et du savon, pendant au moins 20 secondes, ou avec une solution désinfectante.

Tousse ou éternue dans le pli de ton coude et jette tes mouchoirs à la poubelle après l'utilisation.



Lorsque tu es au camp de jour



Distanciation physique à respecter entre :

- ★ toi et les autres membres du personnel du camp (même s'ils ont 16 ans ou moins) : 2 mètres;
- ★ les jeunes du camp (16 ans et moins) : 1 mètre, à moins qu'ils forment une bulle;
- ★ les jeunes du camp formant une même bulle : aucune distanciation;
- ★ les bulles : 1 mètre.



Équipement de protection individuel que tu dois porter :

- ★ lorsque tu es à moins de 2 mètres d'une autre personne : masque médical couvrant le nez et la bouche et protection oculaire;
- ★ lorsque tu as un contact physique avec une personne présentant des symptômes de la COVID-19 ou lorsque tu es en contact avec des liquides biologiques d'une autre personne (ex.: sang) : Port de la blouse et des gants, en plus du masque médical et de la protection oculaire (visière).

En tant que moniteur, animateur ou accompagnateur de camps de jour, tu dois porter un masque médical et non un couvre-visage en tissu. Aussi, la protection oculaire doit toujours être utilisée avec un masque.

Lorsque tu n'es pas au camp de jour



- ★ Pour les personnes habitant à une même adresse : aucune distanciation.
- ★ Pour les personnes n'habitant pas à une même adresse : 2 mètres de distance à l'exception de certains lieux.

Port du masque ou du couvre-visage :

- ★ Obligatoire pour les personnes de 12 ans et plus : dans les transports en commun, dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts (ex. : magasin, cinéma, centre sportif, bar, ascenseur, station de métro).
- ★ Fortement recommandé : Dans les autres lieux publics ou privés où la distanciation de 2 mètres n'est pas possible.

